

Motion du conseil des maîtres

Indemnités ECLAIR : la même somme pour tous !

Le décret du 12 septembre 2011 institue une nouvelle indemnité spécifique pour les enseignants exerçant en ECLAIR. Grande première, cette indemnité comprendra une part modulable annuelle versée aux enseignants selon leur investissement particulier et sur des critères non définis.

Nous, les enseignants de l'école _____, sommes en désaccord total avec ces mesures de différenciation arbitraires. L' indemnité spécifique que nous percevons du fait de notre engagement professionnel en Education prioritaire doit être la même pour tous ! Elle doit être revalorisée.

Ensemble, nous nous engageons pour la réussite de nos élèves. Ensemble, nous voulons être reconnus. Nous demandons de pouvoir exercer notre métier en toute sérénité et professionnalisé avec du temps de concertation, du travail en équipe.

A adresser à M. L'inspecteur d'Académie, DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription
Double au SNUipp-FSU 06